

Tarif location de la salle des fêtes :

▪ Bal par les entrepreneurs	1 000 €
▪ Location entreprise ou micro-entreprise	100 €
▪ Bal par associations communales	110 €
▪ Repas, dîner-dansant, banquet	150 €
▪ Vin d'honneur	50 €
▪ Concours de cartes, loto	70 €
▪ Autres manifestations (réunions)	50 €
▪ Repas par le restaurateur local	100 €
▪ Repas froid (sans la cuisine ni vaisselle)	100 €
▪ Supplément si repas le lendemain	30 €

- Réservation officielle après paiement d'une caution de 250 €.
- Le paiement intervient à la remise des clés
- Caution pour le ménage 100 €
- Deux manifestations gratuites maximum pour les associations communales.

L'utilisateur de la salle des fêtes devra **obligatoirement** rendre la salle propre, balayée et serpillée, cuisine incluse et ses annexes.

- Si aucun nettoyage n'est effectué : 100 €
- Si la salle est partiellement nettoyée : 50 €

Les réservations ne seront effectives que lorsque la convention, l'attestation d'assurance et la caution de 250€ seront arrivées en mairie.

Veillez demander à votre assureur cette attestation couvrant les dommages de la salle des fêtes à la date du jour de votre réservation.

La remise des clés ne pourra pas avoir lieu avant 18 heures le vendredi en raison du ménage effectué l'après-midi.

Notre salle servant à la cantine, il est **impératif par mesure d'hygiène que celle-ci soit rendue impeccable**. Merci de votre compréhension.

Pour les sépultures : La salle est mise à disposition gratuitement pour les familles qui le désirent (à remettre en état).

Pour toutes réservations, contacter : La Mairie : 05 49 70 21 19

Mme Sylvie AUBINEAU : 05 49 70 26 38 (après 15 heures) Mme Chantal GRELLIER : 05 49 70 29 31